



Pierre Courcelle

Pierre Courcelle est l'un des visages emblématiques du Secrétariat national : principal initiateur de l'ouverture de l'ACAT à la question capitale de l'asile, bénévole au siège pendant plus de 20 ans, ce juriste passionné et attentif a accompagné des centaines de personnes déracinées et leur a offert un soutien inestimable. Il relate avec franc-parler et émotion ces années de combat, à l'écoute de l'autre.

« Comment peut-on rester indifférent ? »

« Pourquoi s'occuper de victimes à 3 000 km quand on en a chez nous ? »

Ma femme et moi étions membres de l'ACAT dès décembre 1974. Nous étions décidés à prendre un engagement non pas directement politique, mais un engagement sur les droits de l'homme au sens des déclarations de 1789 et de 1948. Fin 1974, il y a eu un article dans *Le Monde* qui expliquait ce qu'était l'ACAT et qu'il s'agissait d'une association œcuménique. Cela a joué un très grand rôle dans notre esprit d'autant que nous étions déjà en relation avec la paroisse protestante de Vincennes. Je pense qu'on a plus de poids lorsque l'on se présente non pas comme un service de l'église catholique, mais comme une association qui n'est pas en elle-même ni un statut, ni un service de l'église catholique, ni un service de l'église protestante ou orthodoxe, mais qui travaille en tenant compte de l'Évangile, de la Bible. C'est à ce moment-là que ma femme et moi, nous avons adhéré à l'ACAT.

À l'époque, j'étais en fonction comme sous-directeur à la Ville de Paris. C'est ma femme qui écrivait les réponses à donner aux appels urgents. J'ai pris ma retraite le 1er janvier 1985 pour être avec elle. À l'époque à l'ACAT, on ne s'occupait que des problèmes de torture, de défense des victimes à l'étranger. Je suis un juriste curieux et j'avais lu des décisions du Conseil d'État et les conclusions de commissaires du gouvernement en matière de droit d'asile. Alors, après le décès de ma femme, fin 1985, je me suis pointé au siège en disant : « Écoutez, je peux

faire quelque chose ». Un ou deux ans après, un garçon qui s'appelait Éric Chomard m'a dit : « On forme une commission de vigilance en France. Écoute, tu es juriste de métier, tu peux être utile, viens à la commission de vigilance, on a sûrement besoin de toi ». C'est ainsi que ça s'est emmanché.

C'est alors que j'ai participé à un groupe, qui réunissait plusieurs associations, qui s'occupait spécialement des problèmes français. J'y ai rencontré assez souvent les gens de France Terre d'asile qui, un beau jour, m'ont dit : « Tu as les compétences nécessaires, veux-tu nous représenter au bureau de l'aide juridictionnelle près la commission des recours des réfugiés ? ». J'ai dû faire cela pendant cinq ou six ans au nom des usagers. J'ai vu beaucoup de dossiers, entendu brièvement les audiences et puis, finalement, un jour, j'ai dit à la commission de vigilance : « Écoutez, moi, je pense qu'il faut s'occuper du droit d'asile ».

Pourquoi ? Il a toujours été entendu, quelle que soit la rédaction de notre statut, que nous ne devions pas seulement protester contre l'impunité des tortionnaires, mais également nous occuper des victimes. J'ai plaidé aux assemblées générales, j'ai été assez soutenu, mais pas par tout le monde. Mon raisonnement était le suivant : on s'occupe de victimes de torture qui sont au Venezuela. Pourquoi s'occuper de victimes à 3 000 kilomètres alors qu'on en a chez nous ? Des victimes qui sont en difficulté, qui sont en demande d'un statut auprès des pouvoirs publics français ? Comment peut-on rester indifférent ?

Savoir faire confiance

Avec le soutien de Guy Aurenche, qui n'était plus président mais qui nous a aidés, nous avons commencé, en 1994, Catherine Malécot, Stéphanie Deckens et moi, à recevoir des gens, à les écouter et à les aider dans leurs démarches. Les raisons qui me poussaient à travailler là-dessus à l'ACAT ont été justifiées par les faits. Il y a eu le bouche à oreille, et nous avons reçu très vite beaucoup d'Africains qui alléguaient avoir été torturés par les forces de police dans leur pays ou par les militaires [...]

La première chose qui importe selon moi : savoir leur faire confiance. On peut peut-être vous raconter des histoires, c'est possible, mais, d'abord, savoir faire confiance. Alors, je suis peut-être innocent, naïf, c'est possible, mais j'accepte d'être considéré comme tel. Après, on voit les papiers, s'il y a des documents ou pas. Mais il faut d'abord les écouter. Je crois qu'il vaut mieux se tromper en aidant des gens qui sont peut-être des fraudeurs, plutôt que rejeter trop facilement des demandeurs !

Il y a un dossier qui m'a beaucoup marqué. C'était un couple de Congolais de RDC. Lui avait été arrêté puis torturé car il avait été accusé d'avoir participé à la rébellion de Jean-Pierre Bemba dans l'est du pays. Il était parvenu à se sauver mais c'est sa femme qui a payé. Et c'est inimaginable ce qu'elle a payé ! Elle a été arrêtée, violée un nombre de fois inimaginable... Quand elle est ressortie de l'une de ses détentions, les forces de l'ordre sont venues, ont tué sa belle-sœur, l'ont battue devant ses enfants... Quand elle est sortie de clinique et c'est pour ça que cette affaire-là m'émeut, son beau-père et leurs quatre enfants avaient disparu. On ne sait pas ce qu'ils sont devenus. Ils ont été tués sûrement. J'aurais voulu qu'elle fasse un récit pour le *Courrier* et elle m'a dit : « Oh, Pierre, je ne peux plus. Je ne peux plus ! ». J'aurais voulu qu'elle demande la réouverture de son dossier parce qu'on avait de nouveaux éléments et je crois qu'on

aurait gagné. Mais elle m'a dit : « Oh, Pierre, je ne peux pas repartir à l'OFPRA, repartir peut-être à la Cour du droit d'asile, ce n'est pas possible. » J'ai regretté... Finalement, ils ont été régularisés. Je pense qu'on a eu la moitié des dossiers qui se sont pas mal terminés. Pour d'autres, nous avons obtenu des régularisations de familles. Je pense qu'on a dû obtenir, grosso modo, la moitié – mais souvent de la Cour. Car ça, il faut le dire : il y a autant de statuts qui sont accordés par la Cour que par l'OFPRA. Personnellement, je trouve que c'est un dysfonctionnement majeur de l'administration. Le juge n'est pas là pour délivrer des statuts. Il a le droit, bien sûr, mais il est là pour les marges, pour vérifier les procédures. Alors, ça montre bien, à mon avis, l'insuffisance de l'OFPRA.

Les aider avant qu'il ne soit trop tard

Ce qui me pousse ? On peut toujours espérer ! Je crois que le réfugié qui se débrouille tout seul il y en a qui y arrivent doit d'abord faire un récit qui tienne à peu près le coup. Et puis, il faut qu'il affronte l'OFPRA... Je me souviens d'une jeune femme africaine, elle avait tellement peur en France, dans la rue, que lorsqu'elle apercevait un képi (d'un agent de police ou d'un facteur), elle se sauvait. C'est donc difficile parce qu'ils sont pleins d'une histoire et à l'OFPRA on va leur poser des questions sur des points de détails. Alors oui, je crois qu'on a été utiles, je pense qu'on a été utiles, je pense qu'on est utiles ! Ce combat est toujours aussi nécessaire.

Je voudrais ajouter que nous ne pouvons pas nous désintéresser des gens qui viennent chez nous demander la protection de la France. Il ne s'agit pas seulement de s'intéresser aux réfugiés lorsqu'ils vont se noyer dans la Méditerranée du côté de l'île de Lampedusa. Il faut les aider et être présent lorsqu'ils viennent nous demander de l'aide, avant qu'il ne soit trop tard ! ●